

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL-MONTAGNE s'est réuni le 04 décembre 2020 à 18h00 à la Mairie.

Présents : Jean-Claude BRAT, Gauthier DAVID (arrivé à 19h après le point n°18), Michel DECLOITRE, Justine DUTERTRE, Suzanne JONON, Sonia JOYARD, Christophe LOMET, Loïc PENT, Martine PODER, Daniel VEILLARD.

Excusés : Pierre-Marc BRAT (pouvoir à M. BRAT Jean-Claude).

Secrétaire de séance : Daniel VEILLARD.

**Ouverture de la séance à 18h05.**

## **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipale du 23 octobre 2020**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.**

## **2) Information sur les décisions du maire : appel d'offre voirie 2021**

Une décision du maire a été prise pour le lancement de l'appel d'offre pour la réfection du chemin de Signablin et de la VC30- Chargueraud en 2021. En effet dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire actuelle, la commune peut prétendre à des subventions pour effectuer des travaux de voirie en 2021 (normalement tous les deux ans). La demande de subvention doit se faire avant le 31 décembre et par conséquent l'appel d'offre devait se faire assez rapidement. L'appel d'offre a été publié le lundi 30 novembre et se clôture le 18 décembre. Un conseil municipal sera organisé pour retenir l'entreprise.

## **3) Proposition de la mise en place d'un système GSM pour la téléalarme de l'ascenseur**

Monsieur le Maire expose que l'ascenseur du bâtiment Maire-Office du tourisme doit obligatoirement être équipé d'un système de communication permettant la téléalarme en cas de panne de l'appareil. Actuellement, l'ascenseur est équipé d'une téléalarme par ligne téléphonique analogique chez le fournisseur Orange.

Le fournisseur qui effectue la vérification de l'ascenseur, AMS, propose désormais la mise en place de la téléalarme par réseau GSM avec l'ajout d'un boîtier dans l'appareil de téléalarme. Le devis du fournisseur, pour le changement du boîtier est de 601.25€ HT puis 150€ HT/an pour l'abonnement téléphonique.

Comme les lignes analogiques sont vouées à disparaître, il paraît important de modifier notre système.

De plus, cet investissement sera rapidement rentabiliser selon le plan suivant :

|                      | Orange | AMS             |
|----------------------|--------|-----------------|
| Investissement       | /      | 601.25€         |
| Abonnement / mois    | 23.40€ | 12.50€          |
| Durée de rentabilité | /      | 4 ans et 7 mois |

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de procéder à ce changement de système de téléalarme et d'imputer ces dépenses d'investissement sur le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » de l'opération n°266 « Achats de matériels ».**

## **4) Approbation des nouveaux statuts du SIVOM Vallée de la Besbre**

Monsieur le Maire informe que de nouveaux statuts du SIVOM Vallée de la Besbre doit être adopté par les conseils municipaux des communes membres. Les statuts ont été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux pour examen.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.**

## **5) Commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté d'agglomération Vichy Communauté et ses communes membres**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des différentes réinstallations d'assemblées délibérantes, le Conseil Communautaire doit créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté d'agglomération Vichy Communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et

intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée comme suit :

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants (le suppléant étant affecté à un titulaire) pour les communes de : Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les 32 autres communes composant l'agglomération

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Jean-Claude BRAT titulaire et Gauthier DAVID suppléant.**

## **6) Nomination d'un élu correspondant sécurité routière**

Monsieur le Maire précise que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité (conseil régional, conseil général, commune ou groupement de communes). Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Il est souhaité que l'information, l'animation et la formation des élus correspondants sécurité routière soient réalisées en partenariat avec l'association départementale des Maires.

L'information régulière des collectivités sur l'action de l'État au plan national et départemental ainsi que les échanges d'expérience en matière de sécurité routière peuvent être proposés et organisés, par exemple dans le cadre d'un réseau des élus correspondants sécurité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Gauthier DAVID, adjoint à la voirie.**

## **7) Proposition de participation au groupement de commandes bâtiments/voiries avec Vichy Communauté**

Monsieur le Maire informe que les élus de Vichy Communauté ont récemment délibéré sur la constitution d'un groupement de commandes relatif aux domaines suivants :

- o travaux de réhabilitation et d'entretien de bâtiments
- o travaux de voirie et d'aménagements urbains
- o acquisition et maintenance de défibrillateurs
- o entretien et maintenance des installations électriques et mécaniques : Désenfumage, SSI, Eclairage de sécurité, Alarme incendie, Alarme intrusion et vidéosurveillance, Chauffage – VMC – Climatisation, Portes automatiques, semi-automatiques, Ascenseurs et monte-charges, Vérification des extincteurs, Groupes électrogènes.
- o contrôles réglementaires portant sur des bâtiments, installations ou biens d'équipements collectifs: Aires de jeux et autres équipements sportifs, Tribunes, EPI, Installations électriques des ERP, Ascenseurs et monte-charges, Diagnostics amiante et plomb, Qualité de l'air.
- o prestations intellectuelles: Missions de coordination sécurité et de protection de la santé, Missions de contrôle technique, Ordonnancement - Pilotage - Coordination.

Les membres du conseil municipal ont tous reçu préalablement à la séance la convention constitutive du groupement.

L'adhésion au groupement n'engagera pas la commune à prendre part à tous les marchés publics qui en découleront. En effet, un recensement sera réalisé dans chaque domaine avant lancement d'une consultation afin d'estimer notamment le besoin précis par collectivité, le montant estimatif du marché public et l'échéance des différents contrats en cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de constituer un groupement de commandes avec Vichy Communauté et la ville de Vichy, coordonnateurs, et les communes membres de Vichy Communauté souhaitant y adhérer, en vue de la passation de marchés publics de prestations de services, de prestations intellectuelles ou de travaux et d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexée aux présentes,**

## **8) Réfection du chemin de d'en côte**

Monsieur le Maire explique que le chemin menant des Bruyères-Frobert à d'en côte est en terre et cailloux. Il y a actuellement des cailloux pointus qui sortent sur ce chemin et plusieurs personnes ont percés des pneus.

Le propriétaire de la maison au bout de ce chemin, M. FROBERT, propose de réaliser la pose d'un nouveau revêtement gratuitement si la commune paye les matériaux.

Lors du conseil du 23 octobre 2020, il avait été décidé de se faire livrer 100 tonnes de 0/40 roses pour 1440€ TTC or le transport ne pourra pas se faire en semi-remorque et nécessitera plusieurs voyages. Une réévaluation du volume nécessaire évalué à 150 Tonnes le volume essentiel à la réfection de ce chemin. De plus suite à une réunion sur le terrain, la société FROBERT préconise du scalpage plutôt que du 0/40 qui de plus coûte moins cher à la tonne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retirer la délibération correspondante du dernier conseil et de retenir l'offre de l'entreprise SAS VIALLET pour 150 tonnes de scalpage rose livré pour 1800€ HT soit 2160€ TTC.**

### **9) Projet de fresque extérieur par SISMIKAZOT**

Dans le but de préparer la saison touristique et culturelle 2021 de la commune, l'idée d'une résidence d'artiste de 15 jours autour de la conception d'une fresque réaliste et très visuelle a vu le jour. S'inscrivant dans l'optique de la réhabilitation de l'atelier d'artiste « Récréation » situé rue de la mémoire et dans la mise en place de l'embellissement de cette entrée de bourg, les artistes SISMIKAZOT ont été démarchés.

Le budget de cette réalisation qui comprend :

- 1 fresque murale
- 3 panneaux amovibles qui seront installés Avenue Gilbert DRU
- 1 conférence
- 15 jours d'animation du village

La commission Culture / tourisme / sport / activité de pleine nature s'est réuni est a validé ce projet qui a également été présenté à l'office du Tourisme Vichy Destinations.

Le plan de financement est le suivant :

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Région                | 3 000€     |
| Département           | 3 000€     |
| FICT Vichy Communauté | 3 000€     |
| Autofinancement       | 3 000€     |
| Total                 | 12 000€ HT |

Il faudra ajouter à cela la mise à disposition d'un élévateur. Les repas et le couchage se fera chez l'habitant. Le projet ne se fera que si les subventions sont accordées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les dépôts de demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et de prévoir l'inscription de ce projet à la section investissement du budget 2021.**

### **10) Aménagements paysagers des espaces publics extérieurs**

Monsieur le Maire propose de retenir, pour 2021, afin de déposer une demande de subvention, l'aménagement des espaces publics de Chargueraud et du bourg de Châtel-Montagne dans le programme d'investissement 2021.

En effet, ces zones ont un réel besoin d'aménagement et le projet consistera à :

- La création d'une aire de jeux, la réfection des deux terrains de pétanque et la création d'un kiosque sur la place de Chargueraud,
- L'empierrement pour la mise en sécurité et l'aménagement paysager, la réfection des surfaces et la dissimulation de la zone poubelle de Châtel-Montagne,
- L'arasement du mur des Charriers (mise en sécurité et mise en valeur paysagère) et du chemin des Charriers qualifié de promenade touristique dans le projet de redynamisation du centre-bourg

| Dépense        |   | Recette  |      |          |
|----------------|---|--|------|----------|
| Equipement     | Dépense   | Organisme  | Taux | Montant  |
| Kiosque        | Estimatif<br>9000€<br>(8000€ kiosque +<br>1000€ de dalle) | Département -<br>Aménagement d'espaces<br>publics et foncier: Soutien<br>aux aménagements<br>d'espaces extérieurs<br>publics | 30 % | 15 189 € |
| Jeux d'enfants | Estimatif 10 000€<br>(balançoire +<br>toboggan)           | Région   | 50%  | 25 316 € |

|  |  |         |      |          |
|--|--|---------|------|----------|
| Réfection des deux terrains de pétanques         | Estimatif<br>Panne (6.50€/m X 40 X 2 =520€)<br>Sabot (2,34€ X 24 X 2 = 112€)<br>1000€ de sable stabilisé | Commune | 20%  | 10 127 € |
| Enrochement zone poubelle Châtel-Montagne        | Estimatif<br>20 000€   |         |      |          |
| Cache-poubelle et dalle                          | Estimatif<br>5000€   |         |      |          |
| Sécurité/aménagement du Mur chemin des Vharriers | Estimatif<br>5 000€  |         |      |          |
| Total  | 50 632 €   | Total   | 100% | 50 632 € |

Les aménagements envisagés participeront à la redynamisation du centre-bourg et l'attractivité du plus gros hameau de la commune (pôle d'équilibre à l'échelle communale).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider les travaux précédemment cités, de les inscrire aux budgets investissement 2021 et de demander les subventions permettant la réalisation de ces actions.**

### **11) Pacte de gouvernance avec Vichy Communauté**

Le pacte de gouvernance territoriale constitue le cadre dans lequel les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre coordonnent leurs interventions et définissent, dans le cadre de leurs compétences, des modalités d'organisation de l'action publique adaptées aux particularités locales pour rationaliser l'organisation de leurs services.

Ce pacte se matérialise par des schémas d'organisation, qui définissent les modalités locales de l'exercice de chaque compétence.

Monsieur Le Maire informe que le présent pacte de gouvernance a été adopté par le conseil communautaire de Vichy Communauté le 3 décembre 2020. Il s'applique à l'ensemble du mandat 2020-2026. Il entre en vigueur après l'approbation par les conseils municipaux dans les deux mois suivant la notification dudit pacte aux communes. L'avis des communes est un avis consultatif. Le pacte de gouvernance peut être modifié selon les mêmes formes à tout moment.

Le projet de pacte de gouvernance a été envoyé, préalablement à la séance, aux membres du conseil municipal pour examen.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le présent pacte de gouvernance de Vichy Communauté**

### **12) Appel d'offre mise en lumière de l'église**

Le projet d'appel d'offre a été réalisé par le cabinet d'architecte SAS CROISÉE D'ARCHI. Les travaux doivent être commencés au plus tard au début d'année 2021. Cet appel d'offre se compose d'un lot unique et se clôture le 18 décembre. Le conseil municipal sera réuni pour choisir le prestataire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la mise en place et le lancement d'un appel d'offre "Mise en valeur de l'église Notre Dame de Châtel-Montagne par la lumière intérieure".**

### **13) Achat d'un frigidaire**

Le réfrigérateur situé au premier étage de la mairie-office du tourisme est vétuste. De plus, il sert également pour les repas des employés communaux et pour le stockage des boissons de réception.

La commission fêtes et cérémonie demande qu'un autre frigidaire, plus grand, soit acheté et de déplacer l'ancien réfrigérateur en salle de pause des agents communaux.

Vu les différents devis établis:

- 179,99€ chez CONFORAMA
- 159,99€ chez BUT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de la société BUT à 159,99 €TTC, sans les frais éventuels de livraison, et de financer cette opération en imputant cette dépense d'investissement sur le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » de l'opération n°266 « Achats de matériels ».**

#### **14) Logiciel de gestion du cimetière**

Le cimetière est actuellement géré en version papier et que cela pose des problèmes de suivi dans la reprise de concession à l'échéance des droits. De plus, les fichiers papiers datant des années 1870 sont en mauvaise état de conservation.

Il semble donc nécessaire de mettre en place un système dématérialisé de la gestion du cimetière comprenant un plan informatisé du site et la localisation des concessions.

Notre prestataire en logiciel COSOLUCE pour l'administration du secrétariat, mis en place par l'ATDA, propose un logiciel de gestion du cimetière EBENE. Ce changement de gamme coûtera 98.47€HT en plus par an. La création des indexations des emplacements sur le plan du cimetière coûteront 1250€ HT une seule fois.

Enfin, nous avons la possibilité de bénéficier d'une personne en Travail d'Intérêt Général pour l'enregistrement des fichiers papier dans le logiciel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de la société Cosoluce pour bénéficier du logiciel EBENE de gestion du cimetière et d'imputer la dépense d'investissement de 1500€ TTC au compte 2088 " Autres immobilisations incorporelles" sur l'opération n°274 " Cimetière : plan informatique"**

#### **15) Changement des noms de rue à Chargueraud**

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Une première phase de dénomination et de numérotation des voies a eu lieu pour le bourg de Châtel-Montagne. Il est aujourd'hui proposé de valider la dénomination et numérotation des voies de Chargueraud.

Une rencontre avec les habitants du hameau pour recueillir des idées a eu lieu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de valider les noms attribués aux voies des hameaux autour de Chargueraud.**

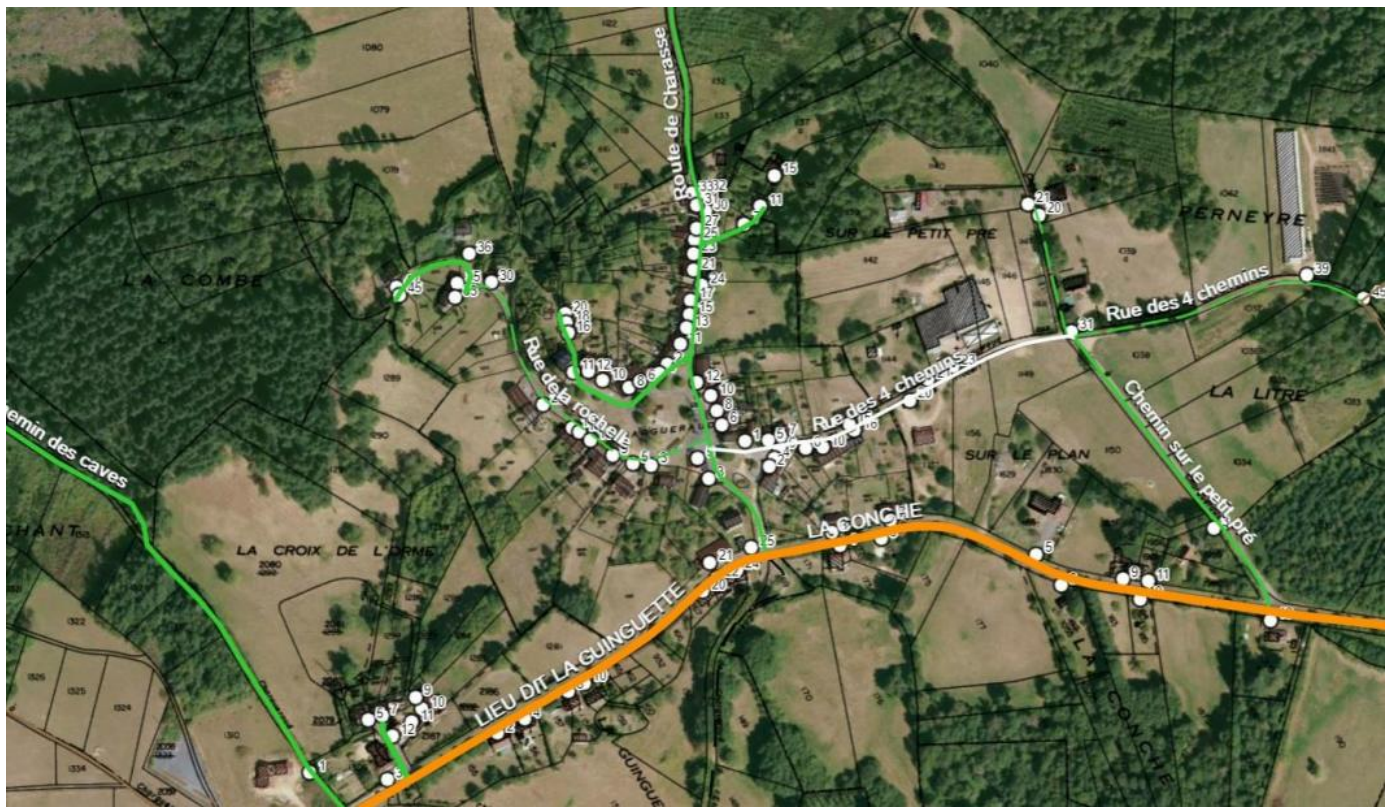
#### **16) Numérotation des rues Chargueraud et achat des plaques**

Différents devis ont été réalisés :

- 1 208,16€ TTC chez Direct Signalétique,
- 668,60€ TTC chez ESAT Moulin Yzeure.

Les devis seront amenés à évoluer en fonction du nombre exact de numéro nécessaire et de plaque d'identification de rue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider la numérotation attribués aux voies des hameaux autour de Chargueraud et de retenir l'ESAT MOULIN YZEURE, de donner délégation de signature au maire ou ses adjoints pour la validation d'un devis dans la limite de 1000 € TTC et d'inscrire cette dépense sur le budget investissement de la commune 2020 sur le compte 2188 " autre immobilisation corporelle" sur l'opération n°272 " PLAQUES NUMÉROTATION CHARGUERAUD".**



### **17) Demande de fond FEDER pour la voirie forestière**

Le conseil municipal a, lors du conseil municipal du 23 octobre, validé la mise au gabarit du chemin forestier au-dessus de la Pourrière avec la création d'une place de retournement, le devis s'élève à 19 132.80€ TTC. Un appel à projet de fond FEDER pour le financement de voirie forestière a eu lieu de 2014 à 2020. Les crédits sont aujourd'hui épuisés. De nouveaux crédits doivent être mis en place en 2021.

Pour pouvoir prétendre à une subvention Région AURA – FEADER pouvant financer le projet de 50 à 80 % de l'assiette des dépenses éligibles, il est proposé d'attendre 2021 afin de procéder à une demande de subvention et donc de différer le lancement des travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le dépôt d'un dossier de subvention FEADER et de différer les travaux.**

### **18) Travaux de mise en conformité de l'électricité de la salle des fêtes de Châtel-Montagne à la suite de la commission de sécurité**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la commission de sécurité du 24 juin 2020 de la salle des fêtes de Châtel-Montagne, de nombreuses anomalies dans le suivi des vérifications ont été détectées.

Les anomalies devant être résolues, le plus rapidement possible, l'APAVE (organisme de vérification de conformité) est intervenu et a rendu un rapport préconisant les travaux nécessaires à la mise en conformité urgente de la salle des fêtes.

Un appel à concurrence pour la mise aux normes de l'électricité du 03 Novembre 2020 a reçu une seule réponse de la société BIGAY de 2 740,08€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la société BIGAY pour 2 740,08€ TTC et de financer cette opération en imputant aux dépenses d'investissement sur le compte 2313 de l'opération n°249 "TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX".**

### **19) Plan de relance 2021: dépôt d'une demande de subvention départementale Bâtiment**

Le conseil départemental et la région ont mis en place des nouveaux dispositifs d'aides exceptionnelles, suite à la crise sanitaire actuelle, concernant les travaux de voirie et le bâti des communes. Le montant maximum HT de l'aide que le département attribue aux communes est de 40 000€ et celle de la région de 200 000€. Les travaux devront être terminés pour le mois de Juin 2021

Le Maire a donc fait réaliser une étude de faisabilité réalisée par l'ATDA sur le local d'artiste situé Rue de la mémoire. Une première estimation interne est d'environ 40 000€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires après estimation, de solliciter l'aide du plan de relance bâtiment du département de l'Allier afin de financer le projet sans limite de montant, de demander au département le versement de 80% de la subvention à l'attribution de celle-ci, de solliciter l'aide de relance Bonus Région afin de financer le projet sans limite de montant.**

## **20) Travaux 2020 réalisés en régie**

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux en régie sont selon la circulaire du Ministère de l'intérieur et du budget de 23.09.1994 « des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle. » Les travaux en régie concernant ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune. A chaque exercice budgétaire il convient de chiffrer les chantiers menés par les services techniques afin de transférer le coût des travaux ; de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ». Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un barème horaire selon les catégories de personnel concernée. Cette pratique permet à la commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA

Pour les travaux de l'année 2020, M. le Maire propose au conseil de prendre les travaux réalisés par les employés techniques dans le cadre des travaux :

- De réfection de toiture du lavoir d'Epalle et de l'étang d'Epalle pour 1497.32€,
- Fabrication de Racks à vélo pour 1148.92€,
- Réfection de la toiture du local de stockage à côté de la salle des fêtes pour 1460.32€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver ces travaux en régie et de les transférer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.**

## **21) Régie de recette de la médiathèque : vente de gobelets**

Il est nécessaire de délibérer sur le montant de la consigne des gobelets à l'effigie de la commune de Châtel-Montagne lors des manifestations et notamment du marché de producteur

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 1€ le montant de la consigne des gobelets.**

## **22) Choix du prestataire pour la gestion des biens immobiliers loués**

Vu le nombre significatif de biens communaux mis à la location sur la commune et qu'il s'agit d'un savoir-faire spécifique qui ne peut être réalisé convenablement en interne, il semble nécessaire d'avoir recours à un professionnel pour la gestion complète des biens loués de la commune.

Une mise en concurrence a eu lieu au mois de Novembre 2020 et a reçu 2 propositions :

- Vichy Immobilier pour 6.60% des encaissements + 8€/m<sup>2</sup> pour la rédaction du bail + 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux + 0.84% du montant du loyer pour l'assurance des impayés pour une durée de 30 ans,

- Victoria immobilier pour 6% des encaissements + 300€ pour la gestion locatives (visites/état des lieux/ bail...) + 2.5% et 35€ pour l'assurance des loyers impayés pour une durée de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la société Victoria immobilier pour la gestion des biens immobiliers à louer.**

## **23) Décisions modificatives du budget**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les décisions modificatives.**

## DM N°3 :

### INVESTISSEMENT

| Dépenses                                    |             | Recettes                    |         |
|---|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération                 | Montant     | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus   | 321,00      |                             |         |
| 2088 (20) - 274 : Autres immobilisations in | 1 500,00    |                             |         |
| 2188 (21) - 265 : Autres immobilisations co | -5 000,00   |                             |         |
| 2188 (21) - 266 : Autres immobilisations co | 1 000,00    |                             |         |
| 2188 (21) - 272 : Autres immobilisations co | 1 000,00    |                             |         |
| 2188 (21) - 273 : Autres immobilisations co | 4 000,00    |                             |         |
| 2313 (23) - 268 : Constructions             | -2 821,00   |                             |         |
|   | <b>0,00</b> |                             |         |

### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                   |             | Recettes                    |         |
|--|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération                | Montant     | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 022 (022) : Dépenses imprévues             | -144,00     |                             |         |
| 739223 (014) : Fonds de péréquation des re | 144,00      |                             |         |
|  | <b>0,00</b> |                             |         |
| <b>Total Dépenses</b>                      | <b>0,00</b> | <b>Total Recettes</b>       |         |

## DM N°4 :

Objets : Travaux en régie

### INVESTISSEMENT

| Dépenses                                   |                 | Recettes                                    |                 |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération                | Montant         | Article (Chap.) - Opération                 | Montant         |
| 21318 (040) : Autres bâtiments publics     | 1 497,32        | 021 (021) : Virement de la section de fonct | 4 107,03        |
| 21318 (040) : Autres bâtiments publics     | 1 460,79        |   |                 |
| 2188 (040) : Autres immobilisations corpor | 1 148,92        |   |                 |
|  | <b>4 107,03</b> |   | <b>4 107,03</b> |

### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                     |                 | Recettes                                |                 |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération                  | Montant         | Article (Chap.) - Opération             | Montant         |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | 4 107,03        | 722 (042) : Immobilisations corporelles | 4 107,03        |
|  | <b>4 107,03</b> |   | <b>4 107,03</b> |
| <b>Total Dépenses</b>                        | <b>8 214,06</b> | <b>Total Recettes</b>                   | <b>8 214,06</b> |

### 24) Questions diverses

- M. Le Maire fait savoir au conseil qu'il a envoyé une lettre au Sictom pour manifester son mécontentement concernant la nouvelle redevance pour le ramassage des ordures des mairies et de leurs bâtiments publics. Cette redevance a été décidée par le syndicat en début d'année 2020 pour une application à compter du 01 janvier 2021. Jusqu'à maintenant les communes ne payées pas de redevance et les déchets qu'elles produisent sont lissés sur la taxe des habitants. Or avec cette nouvelle redevance, la taxe pour les habitants ne sera pas diminuée. M. Le Maire fait savoir qu'il ne signera donc pas la convention de cette redevance.

- Le tracteur est en fin de course car du liquide de refroidissement rentre dans le moteur. Une mise en concurrence pour l'achat d'un nouveau tracteur et la reprise de l'ancien est en cours. Un emprunt sera nécessaire pour cet achat et sera présenté au prochain conseil municipal le 18 décembre.

**Clôture du conseil municipal à 19h38.**